

LES POURPARLERS AVEC LES AUTRES PAYS QUANT AU
PROJET RELATIF À LA JURIDICTION SUR LE PLATEAU
CONTINENTAL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné l'importance de cette question pour le Canada, et pour les provinces de l'Atlantique en particulier, le ministre est-il prêt à amorcer des pourparlers bilatéraux avec les pays qui font la pêche sur notre plateau continental, afin de déterminer leur attitude vis-à-vis toute mesure que nous pourrions prendre pour étendre notre juridiction, en matière de la pêche, de façon à comprendre notre plateau continental?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est là une question de caractère bien hypothétique. Comme l'honorable député le sait, nous avons fait plus probablement que tout autre pays, et nous avons également mieux réussi, en ce qui concerne le règlement pratique du problème des eaux territoriales et de celui des pêches, et j'en accorde tout le mérite à mon collègue le ministre des Pêches...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'avise la Chambre que je débattrai cette question à 10 heures.

* * *

LES PENSIONS

LE CAS DES POLICIERS ET DES MILITAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question intéresse trois ministres: le ministre de la Défense nationale, le solliciteur général, en sa qualité de ministre responsable de la Gendarmerie royale du Canada, et le président du Conseil du Trésor, mais je vais la poser au président du Conseil du Trésor. Comme on nous a promis il y a quelque temps de faire quelque chose à ce sujet, le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire si l'on s'occupe de prendre les dispositions voulues pour indexer les pensions des membres des forces armées et du personnel de la GRC à la retraite, sans qu'ils aient à attendre d'avoir 60 ans?

• (11.30 a.m.)

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, aucune décision définitive n'a encore été prise. Le député comprend sûrement que l'échelle d'allocations et le versement des pensions des policiers et des militaires se fondent sur des normes de carrière assez différentes de celles qui s'appliquent aux fonctionnaires ordinaires, et que toutes les règles régissant la pension des fonctionnaires ne s'appliquent pas également aux forces armées. Nous tentons présentement de concilier toutes ces normes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il donner plus de précisions là-dessus un soir de la semaine prochaine à 10 heures?

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROJET AMÉRICAIN D'HYDROPTÈRE—LA
DÉSFFECTATION DU «BRAS D'OR» ET LES ACCORDS
SUR LE PARTAGE DES FRAIS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Elle a trait aux rapports selon lesquels lorsque les accords fondamentaux de production de défense à frais partagés ont été signés avec les États-Unis en juin 1963, il a été convenu dans le privé, que l'équilibre serait maintenu à long terme. Ma question se rattache à cela et a trait à l'adjudication à Boeing, tout récemment, par le gouvernement des États-Unis, d'un contrat d'une valeur de 5.6 millions de dollars pour la mise au point d'un hydroptère destiné à servir à la marine des États-Unis et aux forces de l'OTAN. Le ministre expliquera-t-il à la Chambre s'il y a un rapport entre ce fait et la mise au rancart de notre hydroptère *Bras d'Or*, ainsi que les négociations qui se poursuivent actuellement sur le partage des frais de la production de défense?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, cela n'a rien à voir avec les accords sur le partage des frais de la production de défense. Le fait que les États-Unis voulaient mettre au point un hydroptère à ailes escamotables a sûrement pu les pousser à ne pas vouloir participer à la mise au point de notre hydroptère, mais ce sont eux, bien entendu, qui ont pris la décision. Je ne crois pas qu'il y ait ici une relation directe avec les accords sur le partage de la production de défense.

M. Forrestall: Afin d'éclaircir la situation je me demande si le ministre sait ou peut confirmer que lors de la signature de l'accord initial en 1963, on y avait annexé un autre document dans lequel le Canada consentait à maintenir un certain équilibre durant toute la période?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je rappellerai au député, comme je l'ai souligné à la Chambre la semaine dernière, que l'application de cet accord et de fait sa négociation ne relève pas du ministre de la Défense nationale. Je signalerai toutefois la question du député à mon collègue qui voudra peut-être fournir des explications à la Chambre à ce sujet.

[Plus tard]

LES ACCORDS CANADO-AMÉRICAINS SUR LE PARTAGE
DES FRAIS—LES DISPOSITIONS RELATIVES À
L'ÉQUILIBRE DES DÉPENSES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire découle de celle du député de Dartmouth-Halifax-Est. Le ministre déposerait-il à la Chambre l'accord complémentaire relatif aux dépenses conjointes au titre de la défense, intervenu le 7 juin 1963? Cet accord n'a jamais été déposé. On en a parlé en maintes occasions et il serait très utile qu'il soit maintenant déposé.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je rappellerai au très honorable représentant, que, comme je le signalais au député de Dartmouth-Halifax-Est, la mise en application de cet accord ne relève pas de la compétence du ministre de la Défense nationale. Toutefois, je transmettrai la suggestion au ministre responsable.